

CONTRAT DE COMMANDE AVEC CESSIION DE DROITS D'AUTEURcontrat n° DF_SVT_08
commande n°**ENTRE D'UNE PART,****Le Centre National d'Enseignement à Distance,**

Établissement public à caractère administratif, dont le siège est Téléport 2 - 2, boulevard Nicéphore Niepce,
86963 FUTUROSCOPE-CHASSENEUIL Cedex, représenté par son Directeur Général en exercice,
et ci-après dénommé **le CNED**,

ET D'AUTRE PART,☐ M.☒ Mme

Nom : RIVIERE Prénom : Sandra
Adresse : 22A, Grande Rue 71620 Saint Maurice en Rivière
Profession : Enseignante certifiée
N° S. Sociale : 2 77 11 92 019 082 54

et ci-après dénommé **l'auteur**.

Le Cned et l'auteur étant dénommés ensemble les Parties.

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE QUE :

Le CNED est un établissement public national à caractère administratif dont la mission est de dispenser un enseignement et des formations à distance, diplômantes ou non, en faisant appel notamment aux technologies de communication dans le cadre de la formation initiale, de la formation professionnelle continue et de l'éducation permanente.

Le CNED souhaite s'associer le concours de l'auteur en considération de la compétence de ce dernier pour la rédaction de contenus pédagogiques.

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIIT :**ARTICLE 1 – OBJET**

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions juridiques, administratives et financières dans lesquelles l'auteur :

- Accepte de rédiger pour le Cned, sur la base des préconisations figurant dans le cahier des charges, les contenus pédagogiques visés au contrat.
- Cède au Cned, qui l'accepte, l'ensemble des droits dont il est titulaire sur les contenus pédagogiques dans les conditions prévues à l'article 7.

ARTICLE 2 – LES CONTENUS PEDAGOGIQUES**2.1 Rédaction des contenus pédagogiques**

Le détail des contenus pédagogiques figure en **annexe 1** au présent contrat.

L'auteur s'engage à rédiger sur la base des préconisations du Cned et du cahier des charges figurant en **annexe 3**, les contenus pédagogiques prévus et présentant les caractéristiques générales suivantes :

Rédaction des connaissances de 4 chapitres de SVT (accompagnés de leurs images et de leurs alternatives textuelles intégrées dans le tableau fourni ainsi que des quiz), et de 2 fiches méthodologiques. La rédaction se fera selon le modèle précisé dans le cahier des charges. Les chapitres concernés sont les suivants :

ARTICLE 14 – COMPETENCE LEGISLATIVE ET JURIDICTIONNELLE

14.1 Loi applicable

Le présent contrat est soumis au droit français à l'exclusion des règles de conflit de lois.

15.2. Juridiction compétente

En cas de litige sur l'interprétation ou l'exécution du contrat, les Parties s'efforceront de le régler à l'amiable avant d'entreprendre tout autre recours. En cas de litige persistant, celui-ci sera porté devant le tribunal administratif de Poitiers.

Fait à Poitiers

Le 29/04/2020

En deux exemplaires originaux

L'auteur



Le Cned
Directeur Général en exercice
Le directeur général du Cned
et par délégation,
Arnaud Desjardins
Directeur des formations et services


